

BUDGET PRIMITIF 2019

Budgets Principal, Assainissement, Ordures Ménagères, Transports, GEMAPI, ZAC Loon-Plage

Rapport de
Présentation

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1) Vue d'ensemble des budgets primitifs 2019	4
Le budget primitif 2019 est composé de 6 budgets	4
A - Budget principal.....	4
B - Budget annexe des ordures ménagères	4
C - Budget annexe de l'assainissement.....	5
D - Budget annexe des transports	5
E - Budget GEMAPI.....	5
F - Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGE	5
Les tableaux budgétaires	7
2) L'analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne	20
A) Des recettes en diminution	20
Les recettes du budget principal	20
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	26
Les recettes du budget assainissement	28
Les recettes du budget transport	31
B) Des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans la recherche de réelles marges de manœuvre.....	32
Les charges structurelles et leur poids dans le budget.....	32
C) Les soldes d'épargne	40
3) L'analyse de la section d'investissement.....	41
A - Nature et poids des dépenses d'équipement	41
B - Mode de financement des investissements.....	46
C - La dette et sa gestion	47

INTRODUCTION

Le budget primitif 2019 est construit conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil de Communauté du 6 novembre 2018.

Les dispositions du projet de loi de finances 2019 et de la loi de programmation des finances publiques sur la période 2018-2021 indiquent que **la Communauté Urbaine devra continuer à faire face à des contraintes financières supplémentaires qui vont venir peser de plus en plus sur ses équilibres budgétaires**. Malgré une annonce de stabilisation de la DGF au niveau national et de l'enveloppe nationale de la contribution au FPIC, **la contribution de la collectivité aux efforts de péréquation nationale continuera d'augmenter en 2019** sous l'effet d'un prélèvement **qui perdure sur notre DGF locale et des éventuels effets d'une refonte de cette DGF même si les discussions en cours pourraient conduire à une issue plus favorable pour la collectivité à l'horizon 2021**.

Ce cadre législatif prévoit également pour nouveauté un effort de maîtrise dans **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal plafonnée à +1,35%** sur la période 2018-2021 sur lequel les grandes collectivités, dont la Communauté Urbaine fait partie, se sont contractuellement engagées (Pacte Financier CUD / Etat juin 2018) et qui apparaît compatible avec la trajectoire des dépenses retenues dans nos perspectives sur les dépenses courantes mais qui comporte un risque de dépassement lié aux subventions d'équilibre aux budgets annexes dont l'Etat n'a pas encore accepté pour l'instant l'exclusion.

Malgré les contraintes budgétaires qui demeurent, le budget primitif 2019 continue de s'inscrire, d'une part, dans **une démarche résolument volontariste de solidarité locale** et, d'autre part, dans une nécessité plus marquée encore **d'optimisation de gestion « raisonnée »** qui devra désormais être contractualisé avec l'Etat.

S'agissant de la solidarité locale, l'année 2019 sera en effet marquée par **la poursuite des actions du pacte financier et fiscal de solidarité** adopté en juin 2016 entre la communauté urbaine et ses communes membres avec notamment une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui devrait continuer de progresser et un soutien à l'investissement des communes avec l'attribution des fonds de concours dans le cadre du dispositif du Fonds d'Initiative Communale (FIC).

Le respect d'une trajectoire budgétaire, qui sera actualisée chaque année en fonction de l'évolution du contexte financier, est indispensable au maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour structurer notre territoire et continuer à soutenir notre économie locale.

S'agissant de la démarche d'optimisation « raisonnée », même si l'analyse rétrospective actualisée met en exergue une situation financière encore maîtrisée, par le biais de ratios financiers rassurants, les perspectives, pour les communes comme pour l'EPCI, ne sont pas engageantes. Elles démontrent **la nécessité de rechercher de réelles marges de manœuvre sur les dépenses avec la fixation d'objectifs pluriannuels de réduction précis et ambitieux** qui visent, **d'abord, les « charges à caractère général »** malgré un élargissement du périmètre budgétaire, **ensuite les subventions** au moyen notamment de l'adoption d'un pilotage politique et technique accru et, enfin, et volontairement de façon moindre **les charges de personnel** au moyen de démarches de réorganisation tout en préservant la qualité de nos services publics, le dialogue social et les acquis sociaux.

Cette démarche de pilotage sera accentuée avec l'adoption du pacte financier entre la Communauté Urbaine et l'Etat.

Sur la base des hypothèses actuelles de prospective financière, la trajectoire budgétaire cible est une réduction annuelle moyenne sur la période 2019-2021 de **-1% sur les charges à caractère général** du budget principal, **0% sur les subventions** et **-0,75% sur les charges de personnel**.

Le respect de cette trajectoire budgétaire, qui sera actualisée chaque année en fonction de l'évolution du contexte financier, est **indispensable au maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour structurer notre territoire et continuer à soutenir notre économie locale**.

Le budget primitif 2019 a été élaboré pour se rapprocher au plus près de ces cibles qui demeurent une référence pluriannuelle moyenne à atteindre sur toute la période 2019-2021. Il apparaît que la cible d'économie n'est pas complètement atteinte pour ce budget primitif 2019 mais s'en rapproche sensiblement.

1) Vue d'ensemble des budgets primitifs 2019

En 2019, il s'élève à près de 588 M€, répartis à raison de 173,4 M€ en section d'investissement et de 415,6 M€ en section de fonctionnement, dont 168 M€ reversés aux communes. Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre. Par ailleurs, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense – recette) ne sont pas compris. Le budget n'intègre pas les reports et résultats de 2018, la gestion n'étant pas encore clôturée.

Le budget primitif 2019 est composé de 6 budgets

A - Budget principal

C'est le budget le plus important (76 % des dépenses inscrites au BP 2019). Il s'élève au total à 448 M€, répartis à raison de 316 M€ en section de fonctionnement, et 132 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

B - Budget annexe des ordures ménagères

C'est le 3^e budget, en volume financier : il totalise 50 M€, répartis à raison de 35 M€ en section de fonctionnement et 15 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 9 % des dépenses du BP 2019. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 2,5 M€ en 2019. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation.

C - Budget annexe de l'assainissement

Ce budget totalise 19 M€ au total, soit 8 M€ de crédits de fonctionnement et 11 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'utilisateur.

D - Budget annexe des transports

Le budget des transports est le 2^{ème} budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2019 à 62 M€ au total dont 53 M€ de fonctionnement, et 9 M€ de crédits d'investissement. Il totalise 11 % des crédits inscrits au BP 2019. Sa recette principale est le versement transport. Le budget principal devra contribuer à l'équilibre à hauteur de 22,5 M€ en 2019.

E - Budget GEMAPI

Le budget GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est chargé d'un bloc de missions définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dont principalement la défense contre les inondations et contre la mer. Cette compétence a été prise en 2016 par la CUD par anticipation de la loi. C'est donc le 4^{ème} exercice budgétaire en 2019. Son budget est de 8 M€ dont 2 M€ de crédits en fonctionnement et 6 M€ en investissement. Sa recette unique est la taxe GEMAPI. En 2019, il s'équilibre par ses ressources propres ainsi que par l'emprunt notamment pour financer les travaux des digues.

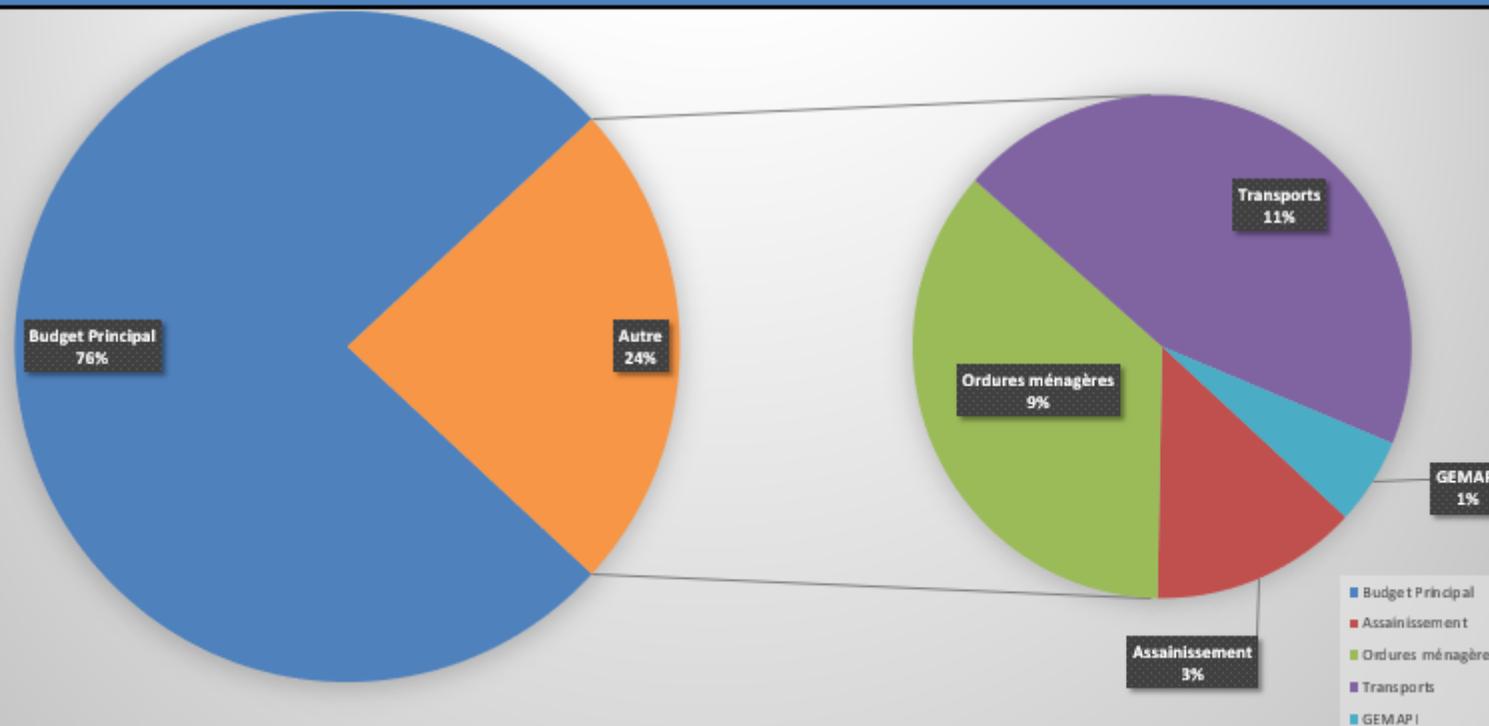
F - Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGE

Il convient par ailleurs, d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie par la communauté urbaine, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGE s'élèvent à 300 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	315 756 166	132 586 570	448 342 736
Budgets Annexes	98 772 465	40 808 260	139 580 725
Assainissement	8 074 150	10 645 996	18 720 146
Ordures ménagères	35 207 936	15 209 994	50 417 930
Transports	53 011 049	9 359 932	62 370 981
GEMAPI	2 179 330	5 592 338	7 771 668
ZAC	300 000	0	300 000
TOTAL	414 528 631	173 394 830	587 923 461

Répartition du Budget Primitif 2019 par budget



BUDGET PRIMITIF 2019 - CONSOLIDES (FLUX CROISES EXCLUS) – FONCTIONNEMENT - en millions d'euros

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne Brute	45,989	35,258	-10,731	-23,3%
Epargne Nette	18,120	7,868	-10,252	-56,6%

SECTION FONCTIONNEMENT

BP 2019 - budgets consolidés (flux croisés exclus)				
	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Recette	479,676	449,618	-30,058	-6,3%
Autres produits	13,803	13,605	-0,198	-1,4%
Fiscalité directe - Subventions fiscales - Dotations de l'Etat	353,086	349,406	-3,680	-1,0%
FPIC encaissé	5,270	5,200	-0,070	-1,3%
Subventions et primes à reverser	5,201	4,498	-0,703	-13,5%
Produits financiers	1,121	0,927	-0,195	-17,3%
Produits exceptionnels	11,369	0,183	-11,186	-98,4%
Taxe GEMAPI	3,030	3,000	-0,030	-1,0%
Redevance assainissement	11,735	12,500	0,765	6,5%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,567	28,700	0,133	0,5%
Délégation de service public transport	3,554	3,600	0,046	1,3%
Recettes courantes Transport	27,800	28,000	0,200	0,7%
Reprise de provision	15,140	0,000	-15,140	-100,0%
Dépense	434,147	414,529	-19,619	-4,5%
Charges du service public	50,517	50,804	0,287	0,6%
Charges de personnel	73,889	73,841	-0,048	-0,1%
Reversement aux communes	166,869	166,722	-0,147	-0,1%
Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,896	18,094	0,198	1,1%
Autres dépenses	3,533	2,924	-0,609	-17,2%
SDIS	12,871	12,871	0,000	0,0%
Subventions	28,151	27,829	-0,322	-1,1%
Frais financiers	10,659	9,734	-0,925	-8,7%
Charges exceptionnelles	11,649	0,414	-11,235	-96,4%
Provisions	15,599	0,168	-15,432	-98,9%
Délégation de service public transport	42,513	51,128	8,615	20,3%

BUDGET PRIMITIF 2019 - CONSOLIDES (FLUX CROISES EXCLUS) - INVESTISSEMENT - en millions d'euros

SECTION INVESTISSEMENT

BP 2019 - budgets consolidés (flux croisés exclus)					
	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
[-] Dépense Réelle	216,841	173,395	-43,446	-20,0%	
+ Autres dépenses	2,580	1,921	-0,659	-25,5%	
+ Remboursement de la dette	27,869	27,390	-0,479	-1,7%	
+ Dépenses d'équipement	165,508	118,425	-47,084	-28,4%	
+ Subventions d'équipement	20,884	25,659	4,775	22,9%	
[-] Recette Réelle	145,808	153,305	7,497	5,1%	
+ Autres recettes	6,186	1,797	-4,389	-71,0%	
+ Subventions et Dotations	12,996	25,876	12,879	99,1%	
+ Emprunts	126,626	125,633	-0,993	-0,8%	

Budgets consolidés détaillés

BUDGET PRIMITIF 2019 - CONSOLIDES DETAILLES (FLUX CROISES EXCLUS) - FONCTIONNEMENT DEPENSES - en millions d'euros

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	434,147	414,529	-19,619	-4,5%
Recettes réelles hors flux croisés	479,676	449,618	-30,058	-6,3%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	45,989	35,258	-10,731	-23,3%

SECTION FONCTIONNEMENT

BP 2019 - budgets consolidés				
	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
[-] Dépense	499,034	476,761	-22,273	-4,5%
[-] Réel	450,171	439,499	-10,672	-2,4%
[-] Charges du service public	50,517	50,804	0,287	0,6%
dont budget ordures ménagères	18,357	18,724	0,368	2,0%
dont budget assainissement	2,616	2,616	0,000	0,0%
dont budget principal	27,214	27,863	0,649	2,4%
dont budget transports	1,071	0,568	-0,502	-46,9%
dont budget gemapi	1,260	1,032	-0,228	-18,1%
[+] Charges de personnel	73,889	73,841	-0,048	-0,1%
[+] Reversement de fiscalité aux communes	166,869	166,722	-0,147	-0,1%
[+] Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,896	18,094	0,198	1,1%
[+] Autres dépenses	2,349	2,031	-0,317	-13,5%
[+] Dépenses imprévues	0,100	0,100	0,000	0,0%
[+] Participation aux budgets annexes	16,023	24,970	8,947	55,8%
[+] SDIS	12,871	12,871	0,000	0,0%
[+] Subventions	28,151	27,829	-0,322	-1,1%
[+] Frais financiers	10,659	9,734	-0,925	-8,7%
[+] Charges exceptionnelles	11,649	0,414	-11,235	-96,4%
[+] Provisions	15,599	0,168	-15,432	-98,9%
[+] Subventions et primes reversées	0,484	0,493	0,008	1,7%
[+] Délégation de service public transport	42,513	51,128	8,615	20,3%
[+] Budget ZAC et Lotissements	0,600	0,300	-0,300	-50,0%
[-] Ordre	48,863	37,262	-11,601	-23,7%
[-] Virement à la section de fonctionnement	28,118	15,957	-12,161	-43,3%
[-] Autres opérations d'ordre	0,000	0,000	-0,000	-100,0%
[-] Amortissements	20,166	20,126	-0,040	-0,2%
[-] Opérations d'ordre	0,579	1,179	0,600	103,6%

BUDGET PRIMITIF 2019 - CONSOLIDES DETAILLES (FLUX CROISES EXCLUS) - FONCTIONNEMENT RECETTES - en millions d'euros

BP 2019 - budgets consolidés					
	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Recette	497,589	476,761	-20,828	-4,2%	
Réel	495,699	474,589	-21,111	-4,3%	
+ Subventions	2,821	3,398	0,577	20,4%	
+ Autres produits	13,803	13,605	-0,198	-1,4%	
+ Fiscalité directe	128,917	126,267	-2,650	-2,1%	
+ Attribution de compensation	1,084	1,084	0,000	0,0%	
+ Dotations compensation suppression TP	122,363	122,363	0,000	0,0%	
+ FPIC encaissé	5,270	5,200	-0,070	-1,3%	
+ Taxe sur l'électricité	0,075	0,070	-0,005	-6,7%	
+ Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,647	99,622	-1,025	-1,0%	
+ Produits financiers	1,121	0,927	-0,195	-17,3%	
+ Produits exceptionnels	11,369	0,183	-11,186	-98,4%	
+ Taxe GEMAPI	3,030	3,000	-0,030	-1,0%	
+ Redevance assainissement	11,735	12,500	0,765	6,5%	
+ Subventions et primes à reverser	2,379	1,100	-1,279	-53,8%	
+ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,567	28,700	0,133	0,5%	
+ Participation budgets annexes	16,023	24,970	8,947	55,8%	
+ Délégation de service public transport	3,554	3,600	0,046	1,3%	
+ Versement Transport	27,800	28,000	0,200	0,7%	
+ Reprise de provision	15,140	0,000	-15,140	-100,0%	
Ordre	1,890	2,172	0,283	15,0%	
+ Autres opérations d'ordre	0,710	0,693	-0,017	-2,5%	
+ Opérations d'ordre	1,179	1,479	0,300	25,4%	

BUDGET PRIMITIF 2019- CONSOLIDES DETAILLES (FLUX CROISES EXCLUS) - INVESTISSEMENT- en millions d'euros

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-48,132	0,000	48,132	-100,0%
Affectation de résultat	66,807	0,000	-66,807	-100,0%
Besoin de financement	-65,649	-50,090	15,559	-23,7%

SECTION INVESTISSEMENT

BP 2019 - budgets consolidés				
	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
[-] Dépense	222,575	176,974	-45,602	-20,5%
[-] Réel	216,841	173,395	-43,446	-20,0%
+ Autres dépenses	1,433	0,610	-0,823	-57,4%
+ Dépenses imprévues	0,200	0,000	-0,200	-100,0%
+ Remboursement de la dette	27,869	27,390	-0,479	-1,7%
+ Dépenses d'équipement	165,508	118,425	-47,084	-28,4%
+ Avance budget ZAC et lotissements	0,600	0,964	0,364	60,6%
+ Subventions d'équipement	20,884	25,659	4,775	22,9%
+ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%
[-] Ordre	5,734	3,579	-2,156	-37,6%
+ Opérations d'ordre	5,734	3,579	-2,156	-37,6%
[+] Recette	198,516	191,974	-6,542	-3,3%
[-] Réel	145,808	153,305	7,497	5,1%
+ Subventions	7,755	20,106	12,350	159,3%
+ FCTVA	4,240	4,770	0,530	12,5%
+ Autres dotations	1,001	1,000	-0,001	-0,1%
+ Emprunts	126,626	125,633	-0,993	-0,8%
+ Autres recettes	5,238	1,149	-4,089	-78,1%
+ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%
+ Budget ZAC et Lotissements	0,600	0,300	-0,300	-50,0%
[-] Ordre	52,708	38,669	-14,039	-26,6%
+ Autres opérations d'ordre	3,845	1,407	-2,438	-63,4%
+ Amortissements	20,166	20,126	-0,040	-0,2%
+ Opérations d'ordre	0,579	1,179	0,600	103,6%
+ Prélèvement de la section de fonctionnement	28,118	15,957	-12,161	-43,3%

Détail des budgets

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL- en millions d'euros

	Dotations 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	342,587	315,756	-26,831	-7,8%
Recettes réelles hors flux croisés	375,767	361,057	-14,710	-3,9%

	Dotations 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	32,439	20,331	-12,109	-37,3%

BP 2019 - budget Communautaire

	Dotations 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	375,885	361,057	-14,828	-3,9%	●
Réal	358,610	340,726	-17,884	-5,0%	●
Charges du service public	27,214	27,863	0,649	2,4%	●
Charges de personnel	56,971	56,707	-0,264	-0,5%	●
Reversement de fiscalité aux communes	166,869	166,722	-0,147	-0,1%	●
Attribution de compensation	122,650	121,500	-1,150	-0,9%	●
Dotations de solidarité communautaire	44,139	45,222	1,083	2,5%	●
Taxe sur l'électricité	0,080	0,000	-0,080	-100,0%	●
Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,896	18,094	0,198	1,1%	●
Autres dépenses	1,499	1,498	-0,001	-0,1%	●
Dépenses imprévues	0,100	0,100	0,000	0,0%	●
Participation aux budgets annexes	16,023	24,970	8,947	55,8%	●
SDIS	12,871	12,871	0,000	0,0%	●
Subventions	26,483	25,960	-0,523	-2,0%	●
Frais financiers	6,330	5,653	-0,677	-10,7%	●
Charges exceptionnelles	11,071	0,289	-10,782	-97,4%	●
Provisions	15,283	0,000	-15,283	-100,0%	●
Ordre	17,275	20,331	3,056	17,7%	●
Virement à la section de fonctionnement	5,728	8,794	3,066	53,5%	●
Amortissements	11,547	11,537	-0,010	-0,1%	●
Recette	375,885	361,057	-14,828	-3,9%	●
Réal	375,767	361,057	-14,710	-3,9%	●
Subventions	1,035	1,612	0,577	55,7%	●
Autres produits	4,892	4,339	-0,552	-11,3%	●
Fiscalité directe	128,917	126,267	-2,650	-2,1%	●
Attribution de compensation	1,084	1,084	0,000	0,0%	●
Dotations compensation suppression TP	122,363	122,363	0,000	0,0%	●
FPIC encaissé	5,270	5,200	-0,070	-1,3%	●
Taxe sur l'électricité	0,075	0,070	-0,005	-6,7%	●
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,647	99,622	-1,025	-1,0%	●
Produits financiers	0,611	0,500	-0,111	-18,2%	●
Produits exceptionnels	10,873	0,000	-10,873	-100,0%	●
Ordre	0,118	0,000	-0,118	-100,0%	●
Autres opérations d'ordre	0,118	0,000	-0,118	-100,0%	●

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dotations 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-23,806	0,000	23,806	-100,0%

	Dotations 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	39,577	0,000	-39,577	-100,0%

	Dotations 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-32,928	-20,331	12,597	-38,3%

BP 2019 - budget Communautaire

	Dotations 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	143,818	133,920	-9,898	-6,9%	●
Réal	139,919	132,587	-7,332	-5,2%	●
Autres dépenses	0,131	0,060	-0,071	-54,1%	●
Dépenses imprévues	0,200	0,000	-0,200	-100,0%	●
Remboursement de la dette	20,669	19,967	-0,702	-3,4%	●
Dépenses d'équipement	96,148	85,386	-10,762	-11,2%	●
Avances remboursables et participations	1,302	0,550	-0,752	-57,7%	●
Avance budget ZAC et lotissements	0,600	0,964	0,364	60,6%	●
Subventions d'équipement	20,869	25,659	4,790	23,0%	●
Ordre	3,900	1,333	-2,566	-65,8%	●
Opérations d'ordre	3,900	1,333	-2,566	-65,8%	●
Recette	122,695	133,920	11,225	9,1%	●
Réal	101,639	112,256	10,617	10,4%	●
Subventions	5,270	4,056	-1,213	-23,0%	●
FCTVA	4,026	4,300	0,274	6,8%	●
TLE	0,001	0,000	-0,001	-100,0%	●
Taxe d'aménagement	1,000	1,000	0,000	0,0%	●
Emprunts	86,104	101,750	15,646	18,2%	●
Autres recettes	5,238	1,149	-4,089	-78,1%	●
Ordre	21,056	21,664	0,608	2,9%	●
Autres opérations d'ordre	3,782	1,334	-2,448	-64,7%	●
Amortissements	11,546	11,536	-0,010	-0,1%	●
Prélèvement de la section de fonctionnement	5,728	8,794	3,066	53,5%	●

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ORDURES MENAGERES

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	35,223	35,208	-0,015	-0,0%
Recettes réelles hors flux croisés	37,195	37,533	0,337	0,9%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	4,752	4,976	0,224	4,7%

BP 2019 - budget Ordures Ménagères

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	39,685	40,044	0,358	0,9%
Réal	35,223	35,208	-0,015	-0,0%
⊕ Charges du service public	18,357	18,724	0,368	2,0%
⊕ Charges de personnel	12,761	12,958	0,197	1,5%
⊕ Autres dépenses	0,010	0,000	-0,010	-100,0%
⊕ Subventions	0,146	0,176	0,030	20,7%
⊕ Frais financiers	3,409	3,187	-0,223	-6,5%
⊕ Charges exceptionnelles	0,251	0,022	-0,229	-91,2%
⊕ Provisions	0,289	0,140	-0,149	-51,5%
Ordre	4,463	4,836	0,373	8,4%
⊕ Virement à la section de fonctionnement	2,804	3,186	0,383	13,7%
⊕ Amortissements	1,659	1,649	-0,010	-0,6%
Recette	39,685	40,044	0,358	0,9%
Réal	39,685	40,044	0,358	0,9%
⊕ Autres produits	0,038	0,038	-0,000	-1,2%
⊕ Produits financiers	0,479	0,405	-0,074	-15,4%
⊕ Produits exceptionnels	0,030	0,112	0,081	268,0%
⊕ Ventes - produits divers	8,082	8,278	0,197	2,4%
⊕ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,567	28,700	0,133	0,5%
⊕ Participation du budget principal	2,490	2,511	0,021	0,8%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-2,441	0,000	2,441	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	2,468	0,000	-2,468	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-4,490	-4,836	-0,345	7,7%

BP 2019 - budget Ordures Ménagères

SECTION INVESTISSEMENT

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	10,086	15,210	5,124	50,8%
Réal	10,086	15,210	5,124	50,8%
⊕ Remboursement de la dette	4,674	4,824	0,150	3,2%
⊕ Dépenses d'équipement	5,412	10,386	4,973	91,9%
Recette	10,025	15,210	5,185	51,7%
Réal	5,562	10,374	4,812	86,5%
⊕ FCTVA	0,179	0,130	-0,049	-27,4%
⊕ Emprunts	5,383	10,244	4,861	90,3%
Ordre	4,463	4,836	0,373	8,4%
⊕ Amortissements	1,659	1,649	-0,010	-0,6%
⊕ Prélèvement de la section de fonctionnement	2,804	3,186	0,383	13,7%

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	8,303	8,074	-0,229	-2,8%
Recettes réelles hors flux croisés	15,125	14,386	-0,739	-4,9%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	6,850	6,339	-0,511	-7,5%

BP 2019 - budget Assainissement

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
[-] Dépense	15,228	14,479	-0,749	-4,9%	●
[-] Réel	8,303	8,074	-0,229	-2,8%	●
⊕ Charges du service public	2,616	2,616	0,000	0,0%	●
⊕ Charges de personnel	4,157	4,176	0,019	0,5%	●
⊕ Autres dépenses	0,001	0,001	0,000	0,0%	
⊕ Subventions	0,076	0,076	0,000	0,0%	
⊕ Frais financiers	0,635	0,592	-0,042	-6,7%	●
⊕ Charges exceptionnelles	0,307	0,093	-0,214	-69,6%	●
⊕ Provisions	0,028	0,028	0,000	0,0%	
⊕ Primes d'épurations reversées	0,484	0,493	0,008	1,7%	●
[-] Ordre	6,926	6,405	-0,521	-7,5%	●
⊕ Virement à la section de fonctionnement	3,669	3,158	-0,511	-13,9%	●
⊕ Amortissements	3,256	3,247	-0,010	-0,3%	●
[+] Recette	15,228	14,479	-0,749	-4,9%	●
[+] Réel	15,125	14,386	-0,739	-4,9%	●
⊕ Autres produits	0,535	0,692	0,158	29,5%	●
⊕ Produits financiers	0,032	0,022	-0,010	-30,7%	●
⊕ Produits exceptionnels	0,444	0,071	-0,373	-84,0%	●
⊕ Redevance assainissement	11,735	12,500	0,765	6,5%	●
⊕ Subventions et primes d'épuration	2,379	1,100	-1,279	-53,8%	●
[-] Ordre	0,103	0,093	-0,010	-9,7%	●
⊕ Autres opérations d'ordre	0,103	0,093	-0,010	-9,7%	●

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-2,273	0,000	2,273	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	2,923	0,000	-2,923	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-7,472	-6,311	1,160	-15,5%

BP 2019 - budget Assainissement

SECTION INVESTISSEMENT

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
[-] Dépense	10,315	10,813	0,498	4,8%	●
[-] Réel	10,148	10,646	0,498	4,9%	●
⊕ Remboursement de la dette	1,844	1,845	0,001	0,1%	●
⊕ Dépenses d'équipement	7,957	8,453	0,497	6,2%	●
[-] Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%	
⊕ Ordre	0,348	0,348	0,000	0,0%	
⊕ Opérations d'ordre	0,167	0,167	0,000	0,0%	●
[+] Recette	9,665	10,813	1,147	11,9%	●
[+] Réel	2,676	4,335	1,658	62,0%	●
⊕ Subventions	0,360	1,250	0,890	247,3%	●
⊕ Emprunts	1,969	2,737	0,768	39,0%	●
[-] Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%	
⊕ Ordre	0,348	0,348	0,000	0,0%	
⊕ Autres opérations d'ordre	0,063	0,073	0,010	15,8%	●
⊕ Amortissements	3,256	3,247	-0,010	-0,3%	●
⊕ Prélèvement de la section de fonctionnement	3,669	3,158	-0,511	-13,9%	●

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET TRANSPORT

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	45,184	53,011	7,827	17,3%
Recettes réelles hors flux croisés	48,558	33,643	-14,915	-30,7%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	1,768	3,091	1,324	74,9%

BP 2019 - budget Transports

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	64,025	56,702	-7,323	-11,4%	
Réal	45,184	53,011	7,827	17,3%	
⊕ Charges du service public	1,071	0,568	-0,502	-46,9%	
⊕ Autres dépenses	0,003	0,002	-0,001	-27,8%	
⊕ Subventions	0,502	0,504	0,001	0,3%	
⊕ Frais financiers	0,275	0,299	0,024	8,5%	
⊕ Charges exceptionnelles	0,020	0,010	-0,010	-50,0%	
⊕ Délégation de service public	42,513	51,128	8,615	20,3%	
⊕ Reversement de versement transport	0,800	0,500	-0,300	-37,5%	
Ordre	18,841	3,691	-15,150	-80,4%	
⊕ Virement à la section de fonctionnement	15,140	0,000	-15,140	-100,0%	
⊕ Autres opérations d'ordre	0,000	0,000	-0,000	-100,0%	
⊕ Amortissements	3,701	3,691	-0,010	-0,3%	
Recette	62,580	56,702	-5,878	-9,4%	
Réal	62,092	56,102	-5,989	-9,6%	
⊕ Subventions	1,786	1,786	0,000	0,0%	
⊕ Autres produits	0,257	0,257	0,000	0,0%	
⊕ Produits exceptionnels	0,022	0,000	-0,022	-100,0%	
⊕ Participation du budget principal	13,533	22,459	8,926	66,0%	
⊕ Délégation de service public	3,554	3,600	0,046	1,3%	
⊕ Versement Transport	27,800	28,000	0,200	0,7%	
⊕ Reprise de provision	15,140	0,000	-15,140	-100,0%	
Ordre	0,489	0,600	0,111	22,6%	
⊕ Autres opérations d'ordre	0,489	0,600	0,111	22,6%	

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-20,235	0,000	20,235	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	20,580	0,000	-20,580	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-18,697	-3,091	15,605	-83,5%

BP 2019 - budget Transports

SECTION INVESTISSEMENT

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	52,342	9,959	-42,383	-81,0%	
Réal	51,853	9,360	-42,493	-81,9%	
⊕ Remboursement de la dette	0,670	0,734	0,064	9,6%	
⊕ Dépenses d'équipement	51,183	8,626	-42,558	-83,1%	
Ordre	0,489	0,600	0,111	22,6%	
⊕ Opérations d'ordre	0,489	0,600	0,111	22,6%	
Recette	51,997	24,959	-27,038	-52,0%	
Réal	33,157	21,269	-11,888	-35,9%	
⊕ Subventions	1,905	14,799	12,894	676,7%	
⊕ Emprunts	31,251	6,469	-24,782	-79,3%	
Ordre	18,841	3,691	-15,150	-80,4%	
⊕ Autres opérations d'ordre	0,000	0,000	-0,000	-100,0%	
⊕ Amortissements	3,701	3,691	-0,010	-0,3%	
⊕ Prélèvement de la section de fonctionnement	15,140	0,000	-15,140	-100,0%	

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET GEMAPI

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	2,250	2,179	-0,071	-3,2%
Recettes réelles hors flux croisés	3,030	3,000	-0,030	-1,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	0,780	0,821	0,041	5,2%

SECTION FONCTIONNEMENT

BP 2019 - budget GEMAPI

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	3,030	3,000	-0,030	-1,0%	
Réal	2,250	2,179	-0,071	-3,2%	
⊕ Charges du service public	1,260	1,032	-0,228	-18,1%	
⊕ Autres dépenses	0,036	0,030	-0,005	-14,3%	
⊕ Subventions	0,945	1,114	0,170	17,9%	
⊕ Frais financiers	0,010	0,003	-0,007	-70,8%	
⊕ Charges exceptionnelles	0,001	0,000	-0,001	-100,0%	
Ordre	0,780	0,821	0,041	5,2%	
⊕ Virement à la section de fonctionnement	0,778	0,818	0,041	5,2%	
⊕ Amortissements	0,003	0,003	0,000	0,0%	
Recette	3,030	3,000	-0,030	-1,0%	
Réal	3,030	3,000	-0,030	-1,0%	
⊕ Taxe GEMAPI	3,030	3,000	-0,030	-1,0%	

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	0,622	0,000	-0,622	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	1,260	0,000	-1,260	-100,0%

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-2,662	-0,821	1,841	-69,2%

SECTION INVESTISSEMENT

BP 2019 - budget GEMAPI

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	4,835	5,592	0,757	15,7%	
Réal	4,835	5,592	0,757	15,7%	
⊕ Remboursement de la dette	0,012	0,019	0,007	57,1%	
⊕ Dépenses d'équipement	4,808	5,573	0,765	15,9%	
⊕ Subventions d'équipement	0,015	0,000	-0,015	-100,0%	
Recette	2,953	5,592	2,639	89,4%	
Réal	2,173	4,772	2,598	119,6%	
⊕ Subventions	0,220	0,000	-0,220	-100,0%	
⊕ FCTVA	0,035	0,340	0,305	871,4%	
⊕ Emprunts	1,918	4,432	2,513	131,0%	
Ordre	0,780	0,821	0,041	5,2%	
⊕ Amortissements	0,003	0,003	0,000	0,0%	
⊕ Prélèvement de la section de fonctionnement	0,778	0,818	0,041	5,2%	

BUDGET PRIMITIF 2019 ZAC LOON PLAGE

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	0,600	0,300	-0,300	-50,0%
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000	-

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	-0,600	-0,300	0,300	-50,0%

BP 2019 - budget ZAC Loon-Plage

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	1,179	1,479	0,300	25,4%	
Réal	0,600	0,300	-0,300	-50,0%	
⊕ Charges de service public	0,600	0,300	-0,300	-50,0%	
Ordre	0,579	1,179	0,600	103,6%	
⊕ Opérations d'ordre	0,579	1,179	0,600	103,6%	
Recette	1,179	1,479	0,300	25,4%	
Ordre	1,179	1,479	0,300	25,4%	
⊕ Opérations d'ordre	1,179	1,479	0,300	25,4%	

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	-

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000	-

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	0,600	0,300	-0,300	-50,0%

BP 2019 - budget ZAC Loon-Plage

	Dotation 2018	BP 2019	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	1,179	1,479	0,300	25,4%	
Ordre	1,179	1,479	0,300	25,4%	
⊕ Opérations d'ordre	1,179	1,479	0,300	25,4%	
Recette	1,179	1,479	0,300	25,4%	
Réal	0,600	0,300	-0,300	-50,0%	
⊕ Participation du budget principal	0,600	0,300	-0,300	-50,0%	
Ordre	0,579	1,179	0,600	103,6%	
⊕ Opérations d'ordre	0,579	1,179	0,600	103,6%	

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

2) L'analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

A) Des recettes en diminution

Hors flux croisés et reprise de provision, les recettes réelles de fonctionnement, qui donnent lieu à encaissement réel, sont estimées en 2019 à hauteur de **449 M€**, tous budgets confondus, soit une **baisse globale attendue de 30 M€ par rapport à 2018**. Toutefois, **neutralisation faite des 10 M€ au titre d'une reprise sur contentieux fiscal avec l'Etat et d'une reprise sur provision du budget transport à hauteur de 15 M€, qui augmentaient de façon exceptionnelle les recettes 2018, la baisse des recettes 2019 est ramenée à 5 M€ environ.**

Les recettes sont différenciées ci-après en fonction du budget (principal, assainissement, ordures ménagères, transport).

Les recettes du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à **361 M€** dont environ 98 % issus de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les recettes de 2019 du budget principal sont attendues en baisse d'environ **14,7 M€ (dont plus de 10 M€ de reprise sur provision du contentieux fiscal encaissé en 2017 et 0,8 M€ de produits de cession qui ne se prévoient pas au budget primitif)**. Après retraitement de ces éléments, la **baisse peut être ramenée à 3,8 M€**.

1/ Les recettes fiscales

Au sein des recettes fiscales, il convient d'opérer la distinction entre les impôts économiques (acquittés par les entreprises) et les impôts ménages (acquittés par les particuliers). Globalement, elles sont évaluées à **126,2 M€** pour l'année 2019, répartis comme suit :

- **89,49 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), partagés entre :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **71,49 M€** contre 70,64 M€ en 2018,

- et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **18 M€** contre 15,68 M€ en 2018.

La CET a été calculée selon des hypothèses distinctes.

Pour la CFE, une augmentation de 1,20 % a été appliquée afin de prendre en compte une revalorisation potentielle appliquée au titre de 2019.

Les services fiscaux ont communiqué la CVAE prévisionnelle de la communauté pour 2019. Une hausse **(+ 2,32 M €) est attendue par rapport à 2018**. Il convient de rappeler une fois encore les difficultés à estimer cette taxe du fait de la volatilité de l'impôt qui repose sur un contexte économique fluctuant et sur des modalités de versement en décalé ne permettant pas de stabiliser la valeur ajoutée exactes des entreprises.

- **20 M€** correspondant au produit et à la compensation de la taxe d'habitation (contre 19,84 M€ en 2018). Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, il convient de préciser que les modalités de versement de la compensation ne sont pas encore définies. Par conséquent, des modifications seront à effectuer lors des décisions modificatives dans la mesure où le produit de TH seul sera en diminution.
- **0,31 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti (286 K € en 2018) dont les bases sont revalorisées au titre de 2019.
- **13,9 M€** issus de **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) contre 13,77 M€ en 2018** dont plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines.
- Et enfin, **2,5 M€ de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**. Aucune revalorisation de taux n'a été votée pour 2019. En 2018, la TASCom s'élevait à 2,57 M€.

Les recettes fiscales devraient ainsi augmenter de + 3,41 M€ par rapport à 2018, cette croissance est issue, en majeure partie, de l'augmentation de la CVAE.

2/ Les compensations fiscales

En sus des recettes fiscales proprement dites, il convient d'ajouter les compensations fiscales, nationales et locales.

Au niveau national, il s'agit des compensations de la réforme de la fiscalité, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR). Le FNGIR reste figé en 2019 à 122,36 M€. Au contraire, la DCRTP pourrait diminuer légèrement à hauteur de – 0,152 M€ par rapport à 2018 afin de prendre en charge le dispositif d'annulation de la minoration de la DCRTP (dispositif non appliqué en 2018). Néanmoins, la prévision a été pour le moment maintenue au niveau de 2018 dans l'attente de confirmation de l'évaluation de cette mesure.

Au niveau local, les compensations d'exonérations continuent de jouer le rôle de variable d'ajustement. Elles sont composées de la Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la Taxe Professionnelle (DUCSTP) et des Compensations d'exonérations de la taxe d'habitation. La DUCSTP est supprimée en 2019. S'agissant des compensations d'exonérations de la taxe d'habitation, elles sont évaluées à 1,28 M€ (contre 1,51 M€ en 2018).

Au final, les recettes fiscales brutes (recettes fiscales et compensations fiscales), sont attendues en 2019 en augmentation de + 3,14 M€ par rapport à 2018, soit + 1,01 %.

3/ La péréquation et les reversements

Ces recettes fiscales brutes sont toutefois à minorer de « réductions de fiscalité » au titre, d'une part, de péréquations nationales, et, d'autre part, des reversements aux communes afin de déterminer les recettes fiscales nettes.

- ✓ Au niveau national, la **péréquation** est symbolisée par le **FPIC** qui permet de redistribuer les richesses des collectivités les mieux dotées vers les collectivités les moins dotées.

Sur le territoire communautaire, au titre de 2019, le solde (prélèvement-encaissement) devrait s'élever à -12,89 M€ (contre -12,63 M€ en 2018),

- ✓ Au niveau local, il s'agit des **reversements de la communauté aux communes membres** via l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ces dotations inscrites pour **166,80 M€** sont détaillées au chapitre « dépenses ».

Les données présentées ci-dessus sont récapitulées dans le tableau page suivante :

RECETTES 2017 - 2019

LIBELLES	Dotation 2017	Dotation 2018 prévisions	BP 2019	Ecart BP 2019 / Dotation 2018
RECETTES FISCALES (hors RS)	115 745 517	122 786 071	126 200 000	3 413 929
<i>Taxe d'habitation (produit de la taxe et compensation)</i>	19 511 020	19 836 975	20 000 000	163 025
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	292 283	286 372	310 000	23 628
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	64 469 777	70 642 041	71 490 000	847 959
<i>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	17 047 668	15 681 752	18 000 000	2 318 248
<i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	10 980 096	13 770 674	13 900 000	129 326
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	3 444 673	2 568 257	2 500 000	-68 257
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>1 204 765</i>	<i>468 379</i>		<i>-468 379</i>
COMPENSATIONS FISCALES NATIONALES	187 060 710	186 929 182	186 929 182	0
<i>DRCTP</i>	64 565 728	64 565 728	64 565 728	0
<i>FNGIR</i>	122 494 982	122 363 454	122 363 454	0
COMPENSATIONS EXONERATION FISCALITE DIRECTE LOCALE	1 610 799	1 558 175	1 283 000	-275 175
<i>Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres compensations</i>	145 872	48 888	0	-48 888
<i>Compensations exonérations (taxe d'habitation)</i>	1 464 927	1 509 287	1 283 000	-226 287
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	304 417 026	311 273 428	314 412 182	3 138 754
PÉRÉQUATION NATIONALE				
FPIC NET (prélèvement)	-12 372 699	-12 626 214	-12 893 927	-267 713
REVERSEMENTS AUX COMMUNES				
AC NETTE (versement)	-123 637 039	-121 566 686	-121 574 861	-8 175
DSC (versement)	-42 724 426	-43 588 592	-45 221 657	-1 633 065
TOTAL RECETTES FISCALES NETTES	125 682 862	133 491 936	134 721 737	1 229 801

Au final, les recettes fiscales nettes s'affichent en progression de +1,23 M€. Cette augmentation trouve son origine dans les recettes fiscales, notamment la CVAE, et ce malgré la hausse de la péréquation (FPIC) et des reversements aux communes (AC et DSC).

4/ La Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis 2014, pour rappel, les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics à travers une réduction des concours financiers de l'Etat (voir la partie développée à cet effet dans le rapport d'orientations budgétaires).

Au niveau local, l'impact annuel pour la communauté urbaine s'élève à près de 18 M€, représentant un cumul de 41,5 M€ sur 4 ans.

Cet effort de participation est ponctionné sur les concours de l'Etat, et notamment sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Depuis 2018, la loi de finances a supprimé la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) et un contrat Etat-Collectivités a été instauré sur les dépenses. Ce contrat applicable à la CUD dès 2018 a défini la trajectoire de dépenses à suivre. En cas de non-respect du contrat, la DGF diminuerait à hauteur de - 2 % au maximum.

Puisque la CRFP est supprimée et sous réserve du respect du contrat Etat-Collectivités, la dotation d'intercommunalité est évaluée à un montant proche de celui de 2018 soit 1,10 M€.

En revanche, la dotation de Compensation 2019 diminuerait, quant à elle, de - 0,699 M€, en raison de la compensation de la hausse des autres parts de DGF (DSU,DSR et DNP), qui bénéficient aux communes.

Au final, la **DGF** de la Communauté Urbaine devrait s'élever, en 2019, à 33,77 M€.

LIBELLES	Dotation 2017	Dotation 2018 prévisions	BP 2019	Ecart BP 2019 / Dotation 2018
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	35 230 717	34 516 493	33 773 000	-743 493
Dotation d'intercommunalité	1 168 143	1 143 680	1 100 000	-43 680
Dotations de compensations	34 062 574	33 372 813	32 673 000	-699 813

5) la Taxe sur l'Electricité (TCFE)

La TCFE n'est ni une compensation, ni une dotation mais constitue une taxe, perçue par la CUD, assise sur la consommation d'électricité des usagers.

Depuis 2016, la CUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité, perçoit cette taxe en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1er janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants, à hauteur de 0,07 M€.

Cette taxe est ensuite reversée à ces communes afin de ne pas créer de distorsion par rapport aux communes de plus de 2 000 habitants qui perçoivent directement la TCFE.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il convient de rappeler que la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets du budget annexe des ordures ménagères.

Pour rappel, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) est exigible pour toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB), elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

Au moment de l'élaboration du présent budget, une revalorisation a été estimée à hauteur de + 0,5 % environ.

Conformément aux orientations budgétaires, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à un taux de 17,78 %.

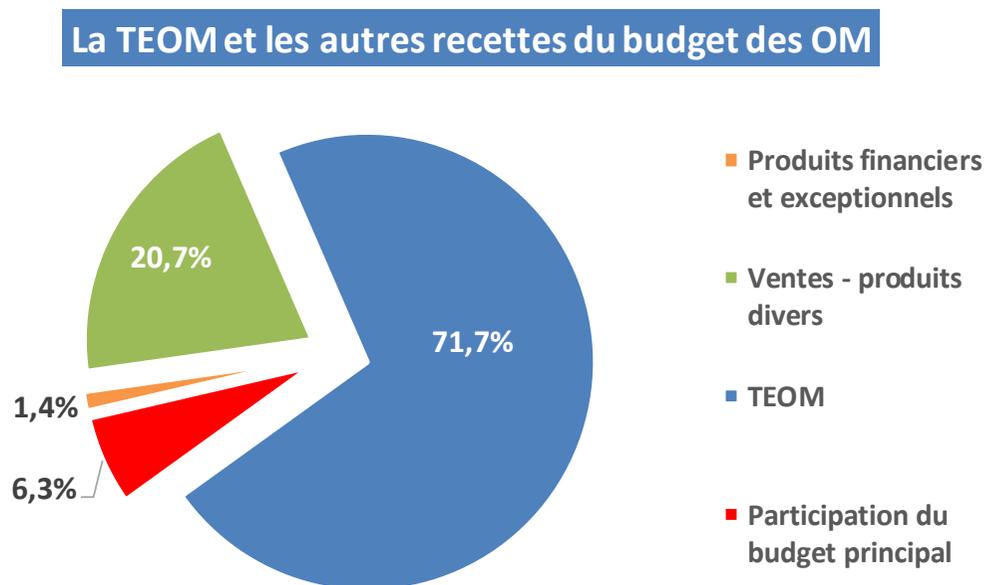
Le produit notifié de la TEOM était de 28,56 M€ en 2018. Il est estimé à environ 28,7 M€ au titre de 2019.

Cette croissance des bases n'est pas suffisante pour compenser entièrement le besoin d'équilibre du budget. Par conséquent, la subvention prévisionnelle du budget principal au budget des ordures ménagères est prévue pour

2,5 M€ contre 2,29 M€ au budget 2018. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation.

La TEOM constituera, au titre de 2019, un peu moins de **72 % des recettes de ce budget annexe**.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.



Les recettes du budget assainissement

La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faites des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires.

Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

Il est rappelé que les tarifs de la redevance assainissement font l'objet d'une harmonisation progressive, de 2016 à 2020, entre les parties est et ouest du territoire.

Par ailleurs, la communauté urbaine s'est fixé pour stratégie de dimensionner l'ensemble des tarifs liés à sa compétence assainissement dans le respect d'un objectif visant à ce que l'ensemble des composantes du prix de l'eau évoluent dans la limite de l'évolution du coût de la vie.

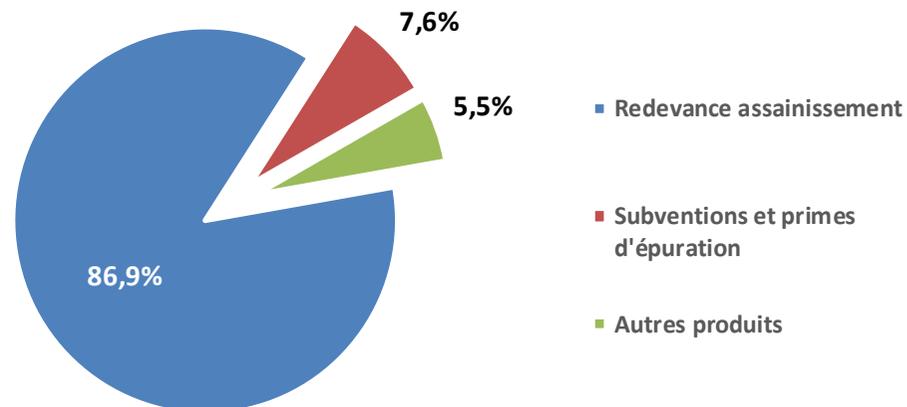
La redevance assainissement et les tarifs de prestations diverses seront donc majorés de 1,5 % (prévision de l'inflation 2019 réalisée au 2^{ème} trimestre par les institutions spécialisées)

Le produit de cette redevance est attendu en 2019 pour un montant de 12,5 M€, contre 11,73 M€ en 2018.

La redevance constitue 86,9 % des recettes de ce budget.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget assainissement.

Les recettes du budget assainissement



Les recettes du budget transport :

L'assiette du versement transport (VT) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis et d'un taux fixé par la collectivité. Depuis le 01^{er} janvier 2016 sont assujettis les employeurs de plus de 11 salariés (contre 9 auparavant).

La loi de finances pour 2016 a cependant prévu un dispositif de compensation de la perte de recettes découlant de cette mesure aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT). Cette compensation est assurée par un « prélèvement sur recettes de l'Etat », versé à l'ACOSS, à répartir auprès des AOT à hauteur des pertes subies par chacune d'entre elles.

La compensation au titre du relèvement de seuil d'assujettissement au VT s'est élevée à 0,254 M€ en 2018. En 2019, cette compensation est estimée à 0,250 M€.

Le taux de VT peut être fixé, pour notre collectivité, dans la limite de 2 % (cf. DOB pour le détail de ce taux).

Il convient de rappeler que, depuis la délibération du 16 décembre 2010, le taux de VT a été fixé à 1,55 %.

Ainsi, les recettes issues du versement transport s'élèvent à environ 28 M€, montant inscrit au BP 2019.

Les recettes voyageurs (délégation de service public)

La mise en place de la gratuité en septembre 2018 modifie le panel de ressources du budget transport.

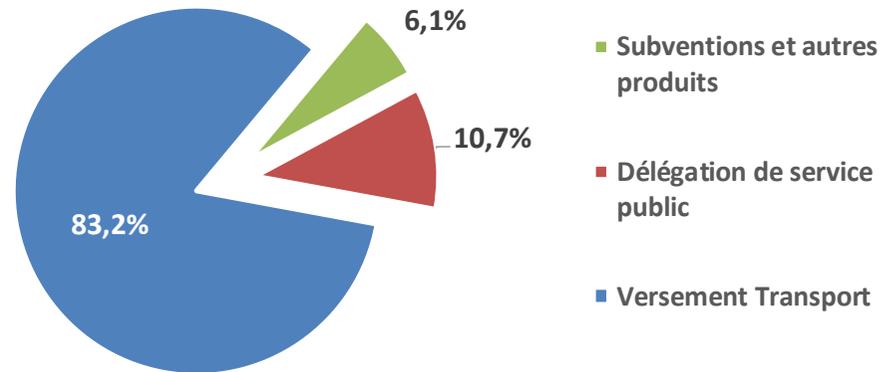
En effet, il n'est pas prévu d'encaisser de recettes voyageurs en 2019.

La participation du Conseil Régional

La participation pour le transport des lycéens et des collégiens est versée en intégralité par le Conseil régional (et non plus une partie par le Conseil Départemental). En revanche, le montant global de la participation ne change pas pour 2019, à savoir 1,786 M€ (soit 1,256 M€ et 0,53 M€).

Le graphique ci-après reprend les différents postes de recettes du budget transport.

Les recettes de fonctionnement du budget transport



La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget transport doit être inscrite, en prévision, pour 22,46 M€ contre 18,6M€ en 2018, elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

B) Des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans la recherche de réelles marges de manœuvre

Conformément aux éléments de cadrage énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires, et au regard de la prospective 2019-2021, un effort important de recherche d'économies sera entrepris en 2019. A cet effet, des objectifs pluriannuels précis et ambitieux ont été fixés dans le cadre de la préparation budgétaire, et sont déjà respectés pour partie en ce qui concerne le budget proposé pour 2019. La mesure de l'objectif est effectuée en tenant compte, comme seuls retraitements, des compétences transférées faisant l'objet de transferts de recettes ou de diminution de l'attribution de compensation, tels que la reprise des parcs de stationnement et la compétence tourisme.

Les charges structurelles et leur poids dans le budget

- Concernant **les dépenses du personnel communautaire (hors transport)**, la trajectoire budgétaire cible a été fixée à **- 0,75 %** en moyenne annuelle. Concernant le budget primitif 2019, elles sont prévues à hauteur de 73,916 M€, soit une **diminution de - 0,17 %** par rapport au budget 2018. A périmètre constant par rapport à 2018, au regard du transfert du Centre Interprétation Art et Culture de Bourbourg, la dotation connaîtrait une évolution de -0,49% se rapprochant de la cible 2019.

L'objectif fixé est donc partiellement atteint en 2019 (pour rappel, la cible de - 0,75 % constitue une progression moyenne de 2019 à 2021 et par ailleurs, le niveau cible a été dépassé sur la période antérieure).

A noter que les dépenses compensables au titre des transferts et mutualisation opérées depuis 2015 s'élèverait à un peu moins de 3,479M€ dans l'évaluation du BP 2019 soit à peu près 4,7% de ce budget.

A noter que les charges de personnel de la délégation de service public des transports étaient auparavant individualisées au regard des dispositions réglementaires du contrat. Désormais, elles sont intégrées au coût de la DSP sans individualiser ce type de dépense.

DEPENSES DE PERSONEL-012

en millions d'euros

Budget	Dotation 2018 (BP+DM+VC)	Proposition pour le BP 2019	Evolution	%
Communautaire	57,051	56,707	-0,752	-0,60%
- transferts et mutualisations	-3,258	-3,479	-0,221	6,78%
Assainissement	4,232	4,251	0,149	0,44%
Ordures Ménagères	12,761	12,958	0,497	1,55%
Total hors retraitements	74,045	73,916	-0,105	-0,17%
Total avec retraitements	70,787	70,437	-0,326	-0,49%
Transports *	15,920	0,000	0,000	-100,00%

**en 2018, la comptabilisation concerne la période de janvier à août au regard des nouvelles modalités de la DSP*

- Concernant **les subventions et contingents**, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **0 %**.

Subventions et participations de fonctionnement versées - en M€	Dotation 2018	BP 2019	Evol° Prop° 2019/ Dot°2018	
			M€	%
BUDGET PRINCIPAL	26,452	25,960	- 0,493	-1,86%
<i>Transferts et mutualisations (Kursaal année complète en 2019)</i>	1,537	1,893	-	-
<i>SDUS FEDER USMD ==> recette équiv.</i>	0,510	0,235		
BUDGET PRINCIPAL après retraitement	24,405	23,832	-0,574	-2,35%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,146	0,176	0,030	20,68%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0,076	0,076	0,000	0,00%
BUDGET GEMAPI	1,016	1,114	0,099	9,70%
TOTAL hors budget transport (retraité)	25,643	25,198	-0,445	-1,74%
BUDGET TRANSPORT (subvention département)	0,502	0,504	0,001	0,26%

Il convient de retraiter, pour ce poste de dépenses, la réduction de l'attribution de compensation (AC) au titre les nouvelles subventions versées, notamment concernant le Kursaal.

Le montant proposé au budget primitif 2019 (hors budget transport) sans retraitement est de 25,96 M€ en 2019 alors que la dotation 2018 était d'un montant de 26,452M€.

En tenant compte des retraitements, la proposition 2019 se situe à 25,198 M€, la dotation de 2018 étant de 25,643€, soit une prévision en dessous de l'objectif de stabilisation de l'enveloppe avec un effort entrepris pour un montant de 445K€ sur la prévision 2019 (-1,74%).

Ce constat s'explique par une démarche d'identification des structures associatives présentant des situations de réserves financières particulièrement significatives, le but étant de réviser à la baisse au budget prévisionnel les crédits alloués à ces associations sans

remise en cause de leur santé financière ou de leur totale capacité à mener leurs actions. Les structures concernées par des baisses de subvention seront rencontrées dans le courant de l'exercice 2019 afin d'explicitier la démarche. Cette réduction s'explique également par une diminution de la participation à la régie plaisance.

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chap 011) en M€	Dotation 2018	BP 2019	Evol° Prop° 2019/ Dot°2018	
			M€	%
BUDGET PRINCIPAL	27,248	27,855	0,607	2,23%
<i>Transferts et Mutualisations (ant. À 2018 et intégration du CIAC Bourbourg)</i>	<i>-0,500</i>	<i>-0,538</i>		
Avec retraitements	26,748	27,317	0,569	2,13%
BUDGET ORDURES MENAGERES	18,352	18,719	0,367	2,00%
BUDGET ASSAINISSEMENT	2,611	2,611	-00	0,00%
BUDGET GEMAPI	1,255	1,032	-0,223	-17,77%
BUDGETS LOTISSEMENTS-ZAC	0,600	0,300	-0,300	-50,00%
TOTAL hors transport	50,066	50,517	0,451	0,90%
BUDGET TRANSPORTS (évolution en septembre 2018 de la DSP transport)	28,780	51,692	22,911	79,61%

Ces charges sont liées pour l'essentiel à la production de service public. Un objectif d'économies a été fixé, variable en fonction des budgets, dont l'évolution à prévoir doit être différenciée en fonction de leur typologie :

Pour le budget principal : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à – 1%, de 2019 à 2021. Concernant l'année 2019, l'inscription prévue à ce titre est de 27,855 M€, contre 27,248 M€ inscrits en 2018, soit une augmentation de + 0,607 M€, représentant + 2,23 %.

Même si un effort a été réalisé dans la maîtrise des charges récurrentes, les efforts réalisés sont absorbés par des projets nouveaux ou exceptionnels notamment la préparation de la Tall Ship Race (417K€), le projet Territoire d'Innovation A Grande Ambition (206K€) et les Assises de l'Energie (453K€). Ces nouveaux projets donnent ou donneront lieu à des financements pour couvrir ces dépenses mais les montants sont précisés en net. La progression de ce poste de dépense s'explique également par des transferts de compétence avec la reprise du Centre d'Interprétation d'Art et Culture de Bourbourg et le Kursaal en année pleine compensés par correction d'Attribution de Compensation.

Pour le budget ordures ménagères : Les dépenses sont liées pour l'essentiel au volume de déchets traités. L'objectif est de maintenir l'équilibre avec un minimum de financement du budget principal. Pour 2019, la dépense est prévue pour 18,719 M€, contre 18,352 M€ en 2018. Cette évolution est principalement liée à l'évolution des contrats de prestations de service (révisions sur contrats-prestations) et la fourniture de matériel au regard de l'activité de collecte sur ce budget.

Pour le budget assainissement : l'objectif est de maintenir l'équilibre. Les dépenses sont proposées pour un montant similaire à celui de 2018, soit 2,611 M€.

Le budget GEMAPI : les charges à caractère général sont prévues pour 1,032 M€ contre 1,255 M€ en 2018.

Le budget transport : Au global les dépenses du budget transport sont prévues à la hausse. Cette évolution doit être expliquée au regard des nouvelles modalités de délégation de la mission de service mais également du fait de l'amélioration de l'offre de service mise en place. Ainsi, les charges liées à l'exploitation du transport sur le territoire est pris en charge par le délégataire et le coût de la DSP retranscrit au chapitre 011 a fortement augmenté. De ce fait, les charges de personnel auparavant comptabilisées au chapitre 012, sont maintenant intégrées au coût de la délégation. A cette nouveauté, vient s'ajouter la mise en place de la gratuité et donc de nouvelles modalités financières pour compenser la perte tarifaire.

Ainsi, la trajectoire cible d'économie, évoquée en introduction, n'est pas complètement atteinte au global, avec une répartition différente par poste, pour ce budget primitif, comme l'indique le tableau ci-dessous.

- Les frais financiers affichent une nouvelle baisse de -7.67 % de dotation 2018 à budget primitif 2019.

La stratégie de "variabilisation de la dette" mise en place par la Communauté Urbaine conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements principalement à taux variable, afin de profiter pleinement des taux courts monétaires historiquement bas, permettra encore de réduire le coût de la dette de manière significative sur l'année 2019 (Ces frais financiers sont constatés déduction faite des produits financiers, liés aux opérations de gestion active de la dette). **La baisse de frais financiers est donc de 0,732M€ au titre de l'année 2019.**

CHARGES FINANCIERES NETTES (déduction faite des produits financiers)

BUDGET	CHARGES FINANCIERES	Dotation 2018	BP 2019	Evolution en M€	Evolution en %
BUDGET PRINCIPAL		5,720	5,153	-0,567	-9,91%
	frais financiers	6,330	5,653	-0,677	
	produits financiers	0,610	0,500	-0,110	
BUDGET ASSANISSEMENT		0,603	0,570	-0,033	-5,41%
	frais financiers	0,635	0,592	-0,042	
	produits financiers	0,032	0,022	-0,010	
BUDGET ORDURES MENAGERES		2,931	2,782	-0,149	-5,08%
	frais financiers	3,409	3,187	-0,223	
	produits financiers	0,479	0,405	-0,074	
BUDGET TRANSPORT		0,275	0,299	0,024	8,55%
	frais financiers	0,275	0,299	0,024	
	produits financiers	0,000	0,000	0,000	
BUDGET GEMAPI		0,010	0,003	-0,007	-70,81%
	frais financiers	0,010	0,003	-0,007	
	produits financiers	0,000	0,000	0,000	
TOTAL		9,538	8,807	-0,732	-7,67%

La dette et sa gestion, auxquelles sont liés les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

- Contingents et participations obligatoires

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour 12,871 M€ au BP 2019. Elle était de 12,777 M€ en 2017. Elle ressort donc en légère hausse

- La solidarité envers les communes

L'Attribution de Compensation (AC), qui, pour rappel, a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (remplacée par la fiscalité professionnelle unique depuis 2011) et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Lorsque le montant du solde historique des flux croisés de ressources fiscales est supérieur au cumul des coûts nets des ressources transférées, l'AC est dite négative et c'est à la commune de verser cette attribution à la communauté.

Sur le territoire communautaire, le solde de l'AC est globalement positif et ce reversement aux communes s'élève à 120 955 312 € en net pour 2018. Il sera en légère variation pour 2019 consécutivement à des régularisations opérées suite aux calculs de coûts de services mutualisés et utilisation de service commun.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), est une dotation versée par les établissements publics de coopération (EPCI) à Fiscalité Unique (FU) au profit de leurs communes membres en fonction de certains critères de solidarité.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, afin de permettre une lisibilité dans l'évolution de la DSC pour la période 2016-2020 tant pour les communes que pour la CUD, et dans une logique d'équilibre dans la répartition des ressources, il est prévu que la DSC classique sera abondée chaque année d'un pourcentage de la variation de la fiscalité économique (Cotisation sur la Valeur Ajoutée Economique + Cotisation Foncière des Entreprises) au regard des conditions d'évolution de la structure des finances locales.

Dans ce cadre, le budget primitif 2019 intègre une hypothèse de reversement de 25% de la variation annuelle moyenne lissée de la fiscalité économique (CET) des 3 dernières années qui conduit à une augmentation de 1,1 M€ entre 2018 et 2019. Les modalités définitives de progression et de répartition de la DSC 2019 seront arrêtés au cours du premier semestre 2019.

En outre, la DSC classique est diminuée du solde relatif au FPIC, selon le régime de droit commun, assigné à chaque commune. En contrepartie, la CUD prend en charge la totalité du FPIC (CUD + Communes). Le montant du FPIC intégré dans la DSC est estimé à - 5,53 M€ pour 2019.

C'est pourquoi, le montant de la DSC classique reversée aux communes est affiché provisoirement à 44,8 M€.

Cette DSC classique est complétée d'une DSC « exceptionnelle » pour le financement des aléas (en 2018 les dépenses liées à la sécurité des événements) et des communes en difficulté. Ces modalités seront également discutées au cours du premier semestre 2019 avec les communes.

S'agissant de l'enveloppe exceptionnelle, son montant sera arrêté en juin 2019. Il pourrait s'établir à 500 000 € comme en 2018 répartie une fois encore à hauteur de 400 000 € pour la sécurisation des manifestations communales et communautaires, d'une part, et 100 000 € au titre d'une éventuelle aide à une commune en difficulté, d'autre part.

C) Les soldes d'épargne

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2018, l'épargne brute prévisionnelle de la communauté urbaine s'élevait à 45,989 M€. Au BP 2019, elle est prévue pour **35,258M€, soit une diminution attendue de 10,731 M€, tous budgets confondus (effet DSP transport).**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2018, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 56,646 M€ (hors 15,3 de recette contentieux) et celle prévue au BP 2019 est de **44,992 M€, soit -11,654 M€.**

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2018 à 18,118 M€. En 2019, elle peut être prévue à hauteur de **7,868 M€, soit -10,252 M€.**

3) L'analyse de la section d'investissement

A - Nature et poids des dépenses d'équipement

Conformément à la prospective financière 2019-2020 actualisée en fonction des différents éléments relatifs à la santé financière de la collectivité, la part consacrée aux dépenses d'équipement devrait, en théorie, se situer cette année à un niveau d'enveloppe de **70 M€** environ. Pour rappel, le THNS est exclu de cette enveloppe dans la mesure où son financement a été réalisé grâce à une mise en réserve de l'augmentation du versement transport depuis 2011 et des financements externes (subventions).

Afin de financer la totalité des investissements prévus pour 2019, en supposant un taux de réalisation de 100 %, une enveloppe de 144,696 M€ serait nécessaire, dont 2,287 M€ pour le THNS pour les travaux de finition, soit un total de **142,409 M€ hors THNS**.

Un examen des différents projets et de leur faisabilité sur l'exercice sera nécessaire afin de permettre de coller davantage à la réalité financière issue des objectifs de la prospective.

Ces dépenses d'équipement sont reprises en très grande partie dans le plan pluriannuel de la collectivité.

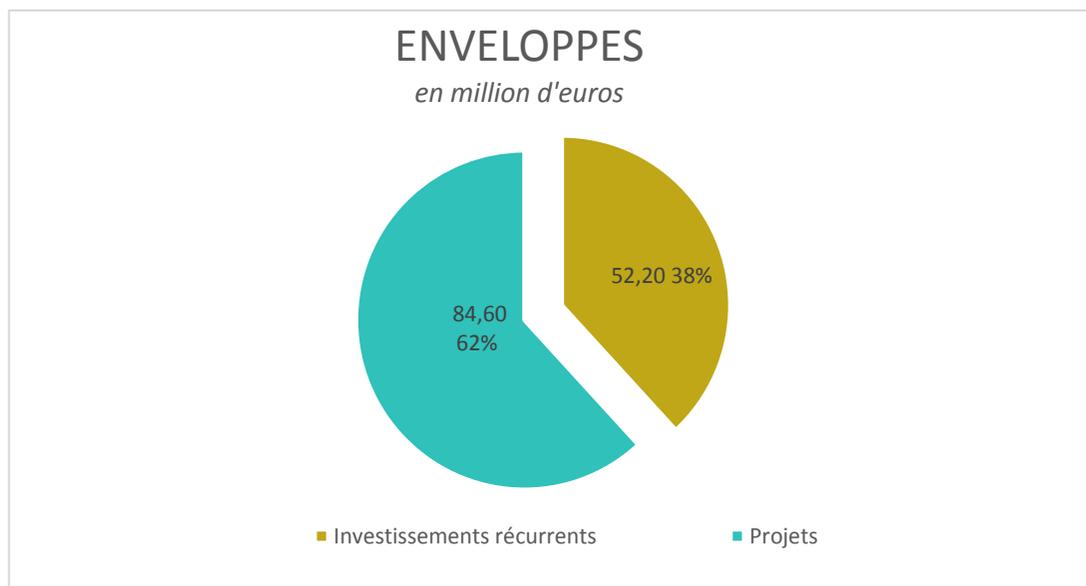
Plan pluriannuel des investissements :

Le plan pluriannuel regroupe les dépenses d'investissement hors charges financières, c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette. On parle alors de dépenses d'équipement afin de caractériser ces dépenses permettant de mettre en œuvre le projet communautaire.

Deux enveloppes ont été créées pour distinguer la nature des dépenses :

- L'enveloppe de **gestion fixe** qui regroupe les investissements récurrents
- L'enveloppe **projets** qui regroupe les investissements non récurrents

=> LES INVESTISSEMENTS REGROUPES PAR ENVELOPPE (en M €)



1- L'enveloppe dite de "**gestion fixe**" regroupe les **investissements récurrents** consacrés en majorité aux services publics urbains. Cette enveloppe représente 35 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

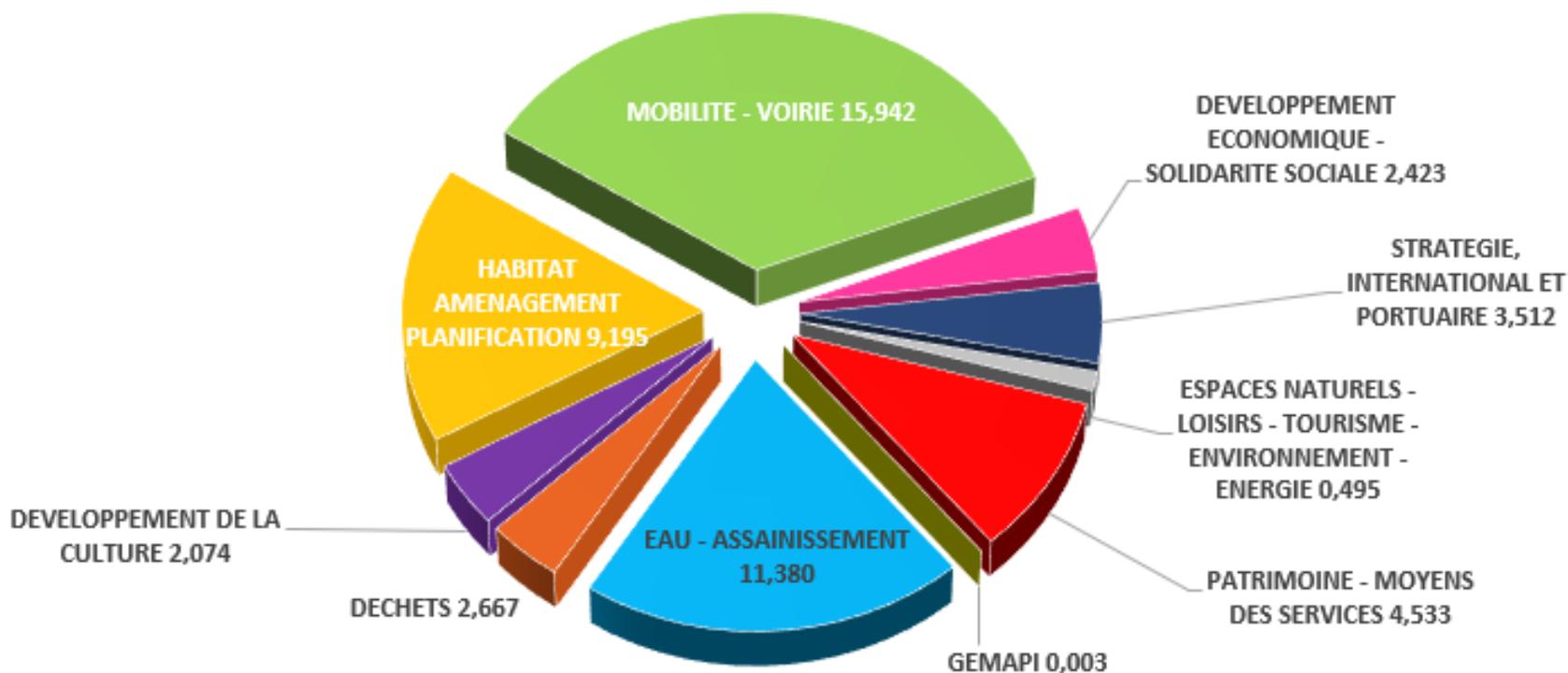
Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

- la collecte et traitement des ordures ménagères,
- l'assainissement,
- les transports,
- l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- les travaux dans les bâtiments communautaires,
- les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Les investissements de l'enveloppe de **gestion fixe**, qui totalisent **52,2 M€**, peuvent être répartis selon les thématiques suivantes :



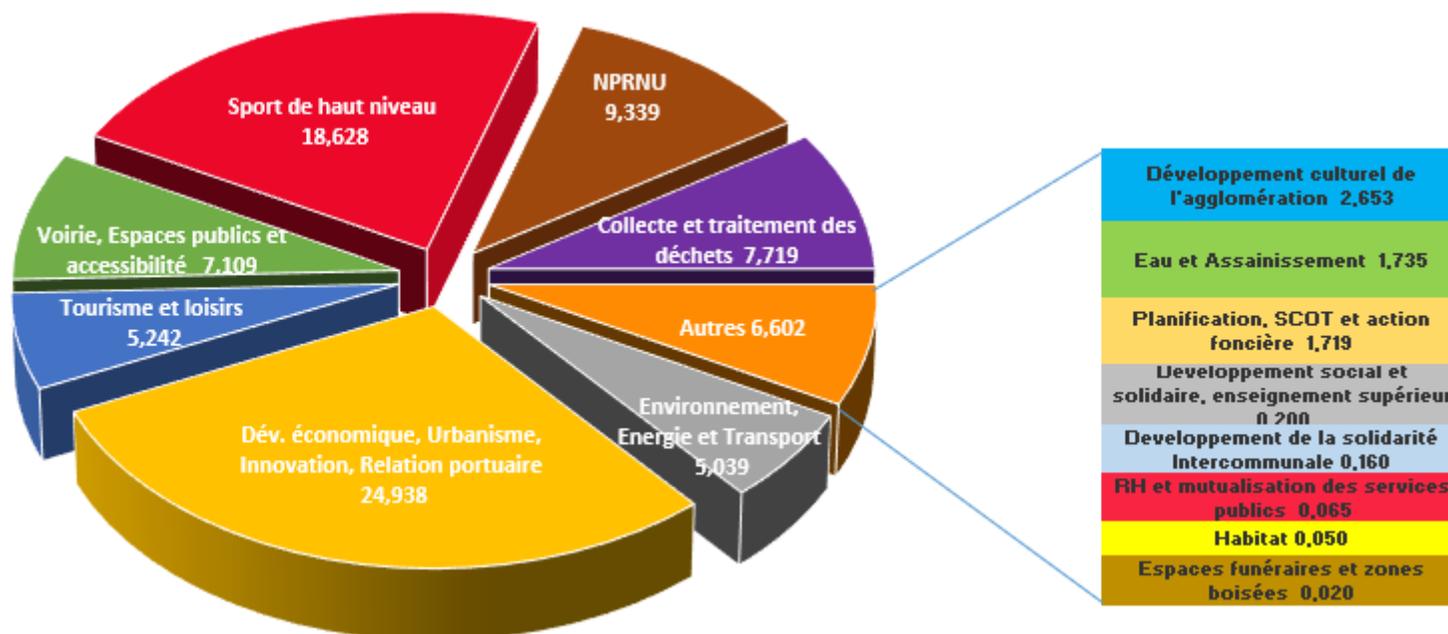
Pour rappel, depuis 2017, la majorité de ces investissements (70 % soit 37,521 M€) est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP) pour la période 2017 – 2020.

Ces AP / CP sont entérinés par une délibération distincte prise par le Conseil Communautaire.

2- L'enveloppe dite "**projets**" regroupe les **investissements non récurrents** et permet de financer des **projets uniques** gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente 84,6 M€ soit 62 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Il convient de noter que le THNS n'est pas comptabilisé dans cette enveloppe.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2019 :



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.

Ce plan pluriannuel d'investissement aboutit à une enveloppe globale de 505 millions d'euros, répartis annuellement sur la période 2016-2020.

Cette enveloppe est supérieure à l'objectif ciblé par la prospective, à savoir 418 M€, et fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des projets dans le temps, et de la capacité effective à leur mise en œuvre.

Il convient de préciser, par ailleurs, qu'une autorisation de programme sera votée parallèlement à ce budget par le biais d'une délibération spécifique.

B - Mode de financement des investissements

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, l'emprunt étant de nouveau utilisé comme variable d'ajustement.

Pour 2019, comme abordé lors de l'examen de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** est prévue à hauteur de **35,258M€**, soit une diminution attendue de 10,729 M€, tous budgets confondus.

Au budget primitif 2019, les **subventions et dotations** sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de **25,659 M€** contre 20,884 M€ au budget 2018. Il convient de rappeler que, comme les autres années, ce chiffre évoluera nécessairement au fil de l'eau, à réception des arrêtés de subventions octroyées par les partenaires financeurs.

Par conséquent, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'**emprunts** nouveaux s'établirait à **125,633 M€** sur la base d'un taux de réalisation des investissements à 100 %. Il était de 126,626 M€ en 2018. L'emprunt encaissé sera, une fois encore, ajusté en fonction des réalisations de dépenses.

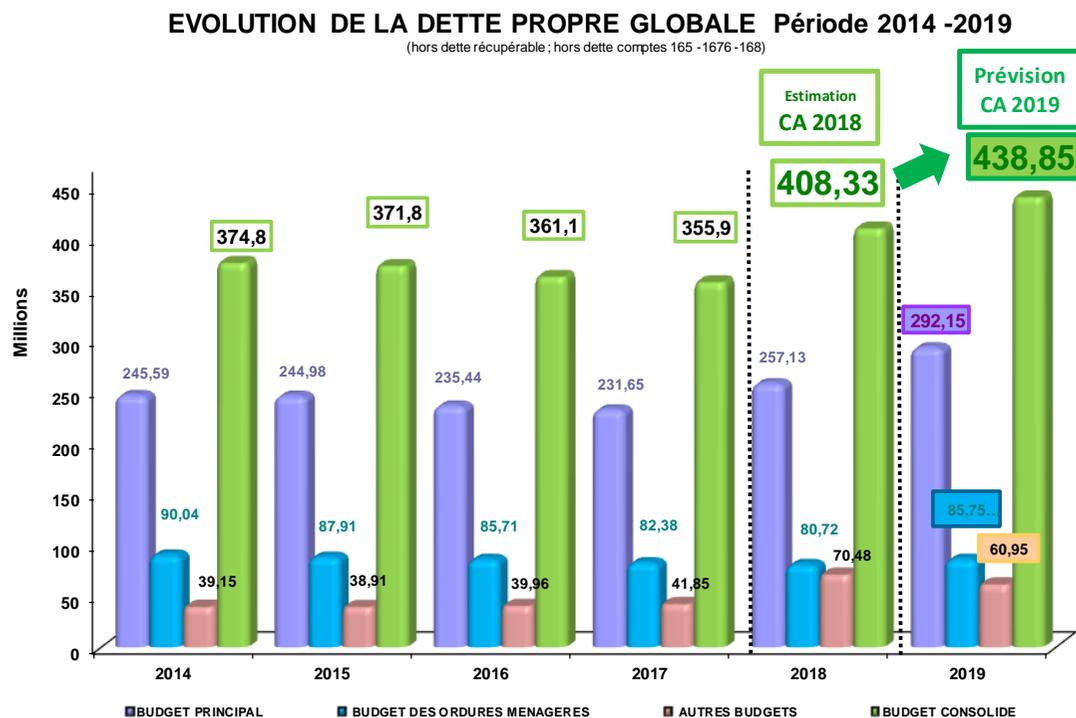
L'analyse de l'endettement fait l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre suivant.

C - La dette et sa gestion

La dette globale de la communauté urbaine de dunkerque est estimée à **408,33 M€** au terme de l'année 2018 sur la base d'un niveau d'investissements anticipé à **134 M€** (dont 37,96M€ au titre de l'opération DK'Plus de mobilité).

L'endettement progresserait ainsi de **52,4 M€** sur l'exercice 2018. Cette évolution devra toutefois être relativisée dans la mesure où celle-ci intègre les emprunts relais (**25,8 M€**) souscrits dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité. Après retraitement, l'encours de la dette progresserait en définitive de **26,6M€**.

Au regard du niveau d'investissement prévu sur l'année 2019, l'endettement devrait de nouveau évoluer à la hausse (+7.47%), et s'afficher à **438,85 M€** au 31/12/2019 selon le scénario détaillé ci-après.



Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif intégrant notamment un volume d'investissements de 142,9M€, le besoin d'emprunts nouveaux s'établit à 122,2M€.

Toutefois, l'évolution de l'endettement est directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Dès lors, **sur la base d'un montant annuel moyen d'investissement attendu autour de 85 M€ sur l'exercice 2019**, permettant de préserver une situation financière compatible avec la poursuite des politiques nécessaires au développement du territoire, **le besoin de financement par emprunt devrait être de l'ordre de 71,1M€, conduisant à une variation positive de la dette de +30,51M€, déduction faite du remboursement de la dette.**

L'endettement consolidé global (dette bancaire + autres dettes ; hors dette récupérable) pourrait donc atteindre 438,85 M€ au 31/12/2019 (contre 408,33M€ au 31/12/2018).

Evolution de la dette consolidée (tout budgets confondus)

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE	404 397 946	99,04%	435 122 925	99,15%	30 724 979	7,60%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	3 935 272	0,96%	3 725 156	0,85%	-210 116	-5,34%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES	408 333 218	100,00%	438 848 081	100,00%	30 514 863	7,47%

*Hors déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (11 820 000€ au 31/12/2018 et 13 790 000 € au 31/12/2019)

Evolution de la dette du budget principal

De manière plus détaillée, le budget principal serait le principal contributeur de l'évolution à la hausse de la dette globale (+ 35M€). L'endettement devrait s'afficher au terme de l'exercice 2019 à 292,14M€ (contre 257,13M€ au 31/12/2018).

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE*	257 133 391	100,00%	292 149 344	100,00%	35 015 953	13,62%
DETTE KURSAAL (dette transférée à la cud , et reprise dans la dette bancaire à compter du 01/07/2018)	-	0,00%	-	0,00%	0	#DIV/0!
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	257 133 391	100,00%	292 149 344	100,00%	35 015 953	13,62%

*Hors déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (11 820 000€ au 31/12/2018 et 13 790 000 € au 31/12/2019)

Evolution de la dette des budgets annexes

Malgré une progression significative de l'endettement des budgets des ordures ménagères (+5.03M€) et GEMAPI (+3.84M€), la dette consolidée des budgets annexes serait en revanche constatée à la baisse -4.5M€ au terme de l'exercice 2019.

Cette situation s'explique essentiellement par la réduction de l'endettement (-11,6M€) qui devrait être constaté sur le budget transport compte tenu du remboursement programmé d'une partie des emprunts relais (15M€) souscrits en 2018 pour préfinancer les subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité.

L'endettement du Budget Transport devrait s'afficher au terme de l'exercice 2019 à 31,52M€ (contre 43,13M€ au 31/12/2018).

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	43 126 712	100,00%	31 523 380	100,00%	-11 603 332	-26,91%
<i>Dont dette à court terme (Emprunts relais préfinancement des subventions à recevoir en 2019 et 2020 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)</i>	20 800 000		5 800 000		-15 000 000	
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT	43 126 712	100,00%	31 523 380	100,00%	-11 603 332	-26,91%

Cette tendance baissière serait également constatée., toutefois dans une moindre proportion, sur le Budget Assainissement (-1,77M€). L'endettement devrait s'afficher au terme de l'exercice 2019 à 24,87M€ (contre 26.64M€ au 31/12/2018).

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	22 702 442	85,23%	21 141 047	85,02%	-1 561 395	-6,88%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	3 935 272	14,77%	3 725 156	14,98%	-210 116	-5,34%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	26 637 714	100,00%	24 866 203	100,00%	-1 771 511	-6,65%
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	3 476 000		3 128 400		-347 600	-10,00%

Comme énoncé précédemment, l'endettement des budgets des Ordures Ménagères et GEMAPI progresseraient de manière significative, pour s'afficher respectivement à 85,75 M€ et 4,55M€ au terme de l'exercice 2019 (contre respectivement 80,7M€ et 0.72M€ au 31/12/2018).

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	80 719 056	100,00%	85 753 477	100,00%	5 034 421	6,24%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	80 719 056	100,00%	85 753 477	100,00%	5 034 421	6,24%
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE	716 347	100,00%	4 555 677	100,00%	3 839 330	535,96%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	716 347	100,00%	4 555 677	100,00%	3 839 330	535,96%

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Informations relatives aux produits structurés :

L'exposition de la dette aux produits structurés est en constante diminution depuis 2011, et ne devrait représenter que **12.42%** de l'encours total au terme de l'exercice **2018** (contre 39.51% en 2011).

Par ailleurs, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaîtra totalement sécurisée dans la mesure où près de **90%** des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits dans les documents budgétaires et annexes). En outre, le coût de la dette structurée bénéficiera toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen anticipé à **3,71 %** au terme de l'exercice **2018** (contre 3.63 % au 31/12/2017).

L'amortissement naturel des encours structurés en stock et l'interdiction de recourir à des emprunts à risque potentiellement élevé contribueront au renforcement de la sécurisation de la dette bancaire. L'encours structuré devrait représenter **42,98M€** (contre 50,23M€ au 31/12/2018), soit moins de **10%** de la dette bancaire au terme de l'année **2019**.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ^{(1) (2) (3)}						
ENCOURS AU 31/12/2018		404 397 946 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
FINANCEMENTS CLASSIQUES	354 164 927 €	87,58%	61		TAUX FIXE	52,86%
dont encours à taux fixe classique	180 894 260 €	44,73%	35		dont taux fixe classique	44,73%
dont encours à taux variable classique	137 585 591 €	34,02%	21		dont taux fixe structuré	8,13%
dont encours à taux variable classique couvert	35 685 076 €	8,82%	5			
FINANCEMENTS STRUCTURES	50 233 019 €	12,42%	12		TAUX VARIABLE	47,14%
dont encours structurés à risque faible	44 832 130 €	11,09%	11		dont taux variable classique	34,02%
dont encours structurés à risque élevé	5 400 889 €	1,34%	1		dont taux variable couvert	8,82%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0		dont taux variable structuré	4,29%
TOTAL	404 397 946 €	100%			TOTAL	100%

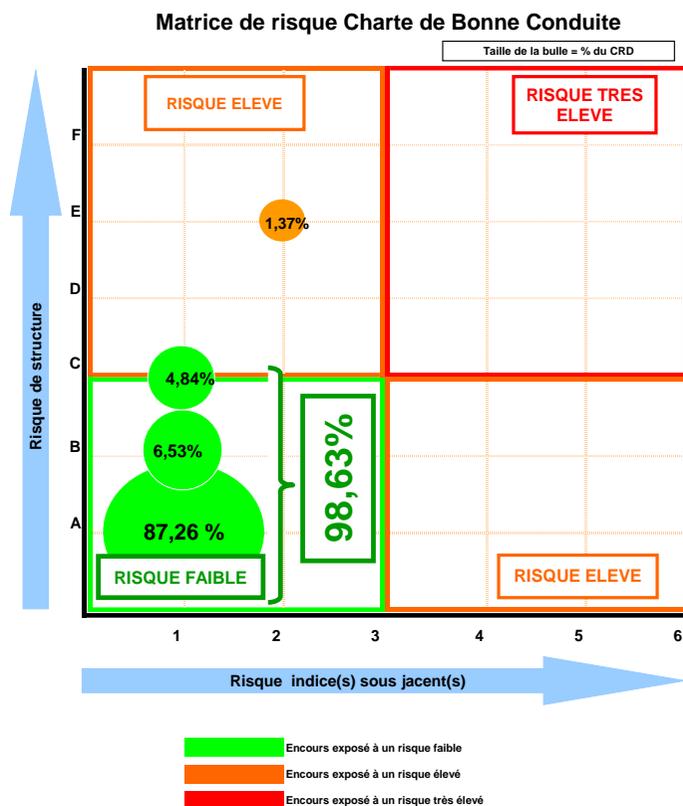
(1)Données estimées au 31/12 /2018 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2)Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (11 820 000 € au 31/12/2018)

(3)dont emprunts relais court terme estimés à 20,8 M€ liés au préfinancement des subventions à recevoir en 2019 et 2020 dans le cadre de DK'Plus de mobilité

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque la dette est positionnée presque exclusivement (98,59%) sur un "RISQUE considéré comme FAIBLE" au terme de l'année 2018.

Cette situation s'améliora encore au terme de l'année 2019 au regard de l'amortissement naturel des encours structurés avec une dette qui pourrait être positionnée à 98,93% sur un "RISQUE considéré comme FAIBLE".



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

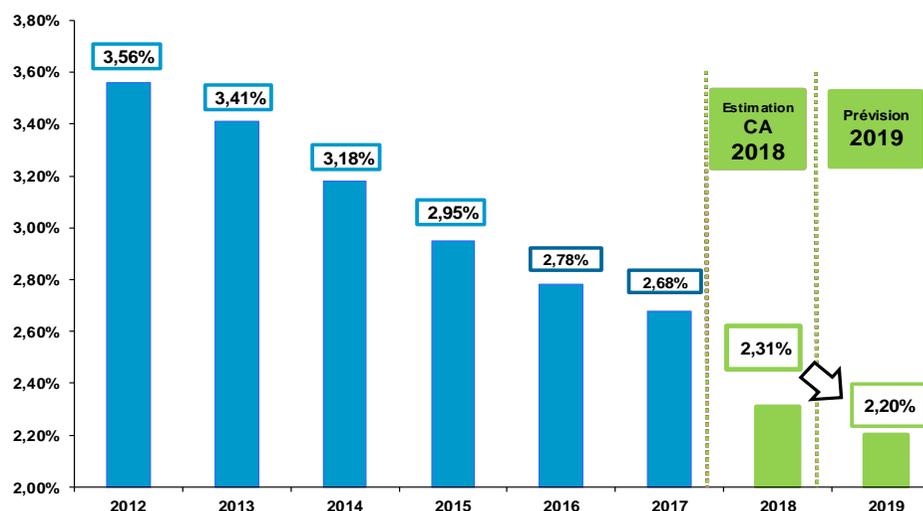
Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière (même négatifs depuis 2015), **la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements exclusivement à taux variable. **Celle-ci a permis de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2012.**

En effet, le coût de la dette bancaire restera toujours aussi attractif, au terme de l'année 2018, avec un taux moyen de nouveau anticipé à la baisse, à 2,31% (contre 2,69% au 31/12/2017), pour une durée de vie résiduelle¹ de 15 ans et une vie moyenne résiduelle² de 8 ans et 9 mois, qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.

Le taux moyen devrait encore diminuer, anticipé à 2,20% au terme de l'année 2019 avec une durée de vie résiduelle¹ et une durée vie moyenne résiduelle² qui devraient progresser respectivement à 16 ans 3 mois et à 9 ans et 8 mois.

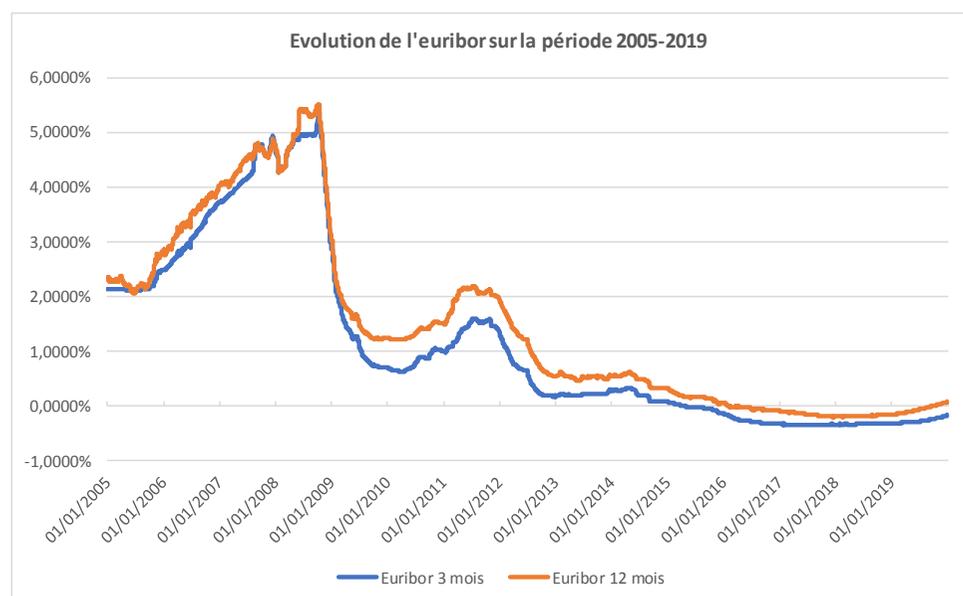
EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE
période 2012- 2019



¹ **La Durée de Vie Résiduelle** est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondérée par les volumes.

² **La Durée de Vie Moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

En effet, les collectivités devraient encore bénéficier de conditions financières exceptionnelles sur l'année 2019 notamment sur les taux variables qui resteront extrêmement bas, même négatifs (Moyenne euribor 3 et 12mois respectivement anticipées en 2019 : -0,29% et -0,08%).



La normalisation de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne devrait conduire à un resserrement monétaire très progressif. Cela se traduira par une remontée progressive des taux courts et des taux longs.

Afin de profiter pleinement de ce contexte, la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait poursuivre sa stratégie de « variabilisation » de la dette en orientant majoritairement, les nouveaux financements sur des emprunts à taux variables.

En revanche, compte tenu de la part croissante de l'encours à taux variable en perspective sur le budget principal, mais aussi sur les budgets annexes, **et afin de gérer au mieux le risque de taux, les recommandations en matière de gestion active de la dette vont toujours dans le sens de la mise en place d'instruments de couverture (cap ou tunnel assurant un taux plafond maximum) sur certains emprunts à taux variable.**

L'objectif sera de continuer à profiter du niveau historiquement bas des taux courts monétaires sur la majeure partie de la dette, **tout en se prémunissant de la hausse des taux** qui devrait intervenir à court ou moyen terme, **et ainsi assurer une certaine stabilité des frais financiers.**

Afin de gérer au mieux le risque de taux, il conviendra de manière générale de **conserver une structure de dette équilibré sur budget principal** (objectif 50% à taux fixe et 50% à taux variable), **et une structure de dette plus sécurisée sur les budgets annexes** (objectif : part majoritaire à taux fixe et à taux variable couvert).

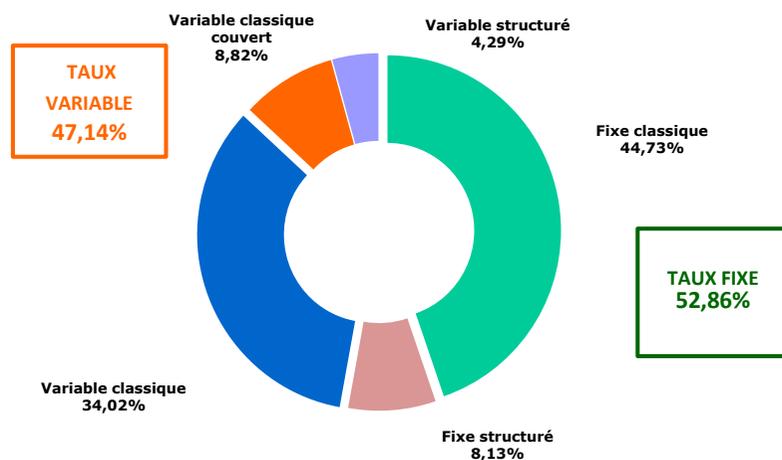
Pour atteindre ces objectifs, l'incorporation de la dette long terme à taux fixe, en fonction des opportunités, pourra aussi être envisagée (notamment sur les budgets annexes), si les conditions financières s'avéraient performantes, afin de profiter encore des conditions historiquement basses sur les taux longs.

La stratégie de « variabilisation » de la dette évoquée ci-avant, a permis de rééquilibrer la structure de la dette qui était auparavant particulièrement orientée à taux fixe (+ de 72% avant 2014).

Au terme de l'année 2018, la part à taux fixe de l'encours restera majoritaire, mais en baisse continue -1,58%, à 52,86% de l'encours total (dont 43,73% à taux fixe classique et 34,02% à taux fixe structuré) contre 54,44% au 31/12/2017.

A contrario, la dette à taux variable s'affichera en progression et s'élèverait à 47,14% de l'encours total (dont 34,02% à taux variable classique, 8,82% à taux variable couvert et 4,29% à taux variable structuré) contre 45,56% au 31/12/2017.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2018 (%encours)



un emprunt est classé dans la catégorie :

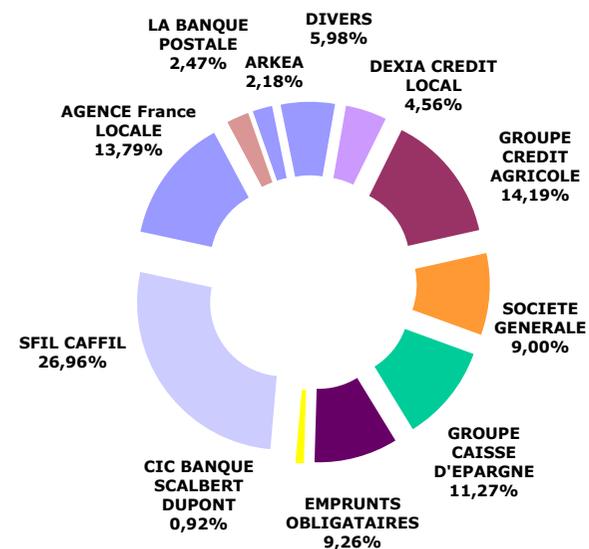
Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type 4.49%- 2*(CMS EUR 10ans- CMS EUR 1an). Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

La Communauté Urbaine de Dunkerque devrait encore bénéficier en 2019 d'un accès important à la liquidité externe, et de conditions de financement toujours favorables, compte tenu notamment de la concurrence importante entre prêteurs, mais aussi au regard de sa qualité de signature.

La dette bancaire de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 77 contrats d'emprunt (dont 5 emprunts revolving), ainsi que de 27 instruments financiers (swaps¹ et options). Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur correctement diversifiée et équilibrée à la date du 31/12/2018.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR (1)

BANQUES	CRD AU 31/12/2018	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	109 011 996 €	26,96%	24
GRUPE CREDIT AGRICOLE	57 373 555 €	14,19%	10
GRUPE CAISSSE D'EPARGNE	43 227 765 €	10,69%	12
SOCIETE GENERALE	36 377 075 €	9,00%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	37 450 000 €	9,26%	6
AGENCE France LOCALE	55 774 556 €	13,79%	7
DEXIA CREDIT LOCAL	18 458 508 €	4,56%	4
LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	2,47%	1
ARKEA	8 813 738 €	2,18%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	3 730 384 €	0,92%	1
DIVERS	24 180 370 €	5,98%	2



(1)y compris emprunts relais court terme estimés à 20,8 MC liés au préfinancement des subventions à recevoir en 2019 et 2020 dans le cadre de DK'Plus de mobilité

¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.